

**Convention action scolaire  
Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain  
(NPNRU) de centre-ville de Saint-André**

Entre

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de La Réunion, représenté par son Président, Monsieur Rémy LAGOURGUE,  
ci-après désigné "le CAUE"

d'une part,

Et

La commune de Saint-André représentée par son maire, Monsieur Joé BÉDIER,  
ci-après désignée "La Commune"

d'autre part,

Considérant que :

— le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de La Réunion, association à but non lucratif créée par la loi sur l'architecture de 1977, mis en place par le Conseil Général de la Réunion en 1979, est un organisme de mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

— les actions du CAUE revêtent un caractère pédagogique afin de promouvoir les politiques publiques qualitatives au travers de missions d'accompagnement et, qu'à ce titre, le CAUE de La Réunion ne peut être chargé de maîtrise d'œuvre

— le programme d'activités du CAUE, arrêté par son conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale, prévoit notamment la mise en place de conventions de partenariat

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV**

*Préambule*

*"L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant. Le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public."  
(Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977)*

*"Les enjeux sociétaux et environnementaux, qui s'imposent de plus en plus, exigent des acteurs de l'aménagement responsables : des élus bien formés, des professionnels qualifiés et des habitants instruits de qualité architecturale, urbaine et environnementale. Ceci est d'autant plus vrai à l'heure où les collectivités territoriales se doivent, pour tout projet, de pratiquer la concertation avec la population".*  
*Michel Guibal, Président du CAUE de l'Hérault*

Le processus de concertation implique un éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique, une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée que peut apporter le CAUE.

## **Article 1 : Contexte de la convention**

Le centre-ville de Saint-André est très fréquenté. Cependant son dynamisme commercial souffre depuis bien longtemps d'un aménagement mal pensé, dévalorisant en termes d'images et d'une circulation souvent engorgée. Dans ce contexte, la commune de Saint-André souhaite engager un véritable Projet de Renouvellement Urbain, s'attachant à la fois à maintenir la dynamique commerciale et à rendre sa cohérence au cœur de ville.

Par la démolition et la recomposition urbaine d'îlots délaissés, le projet cherche à redévelopper un vrai quartier de centre-ville, mieux équipé et desservi, accueillant une population plurielle dans un cadre de vie attractif.

Dès la phase protocole, La Commune, soucieuse de faire participer un public, le plus large possible au projet (habitants, acteurs et usagers du centre-ville, commerçants, scolaires...), de connaître leurs ressentis face au changement et leurs attentes, a souhaité mettre en place des actions de sensibilisation et de concertation auprès de ces derniers.

La commune a donc sollicité le CAUE pour les accompagner, depuis 2015, sur des actions auprès du milieu scolaire.

## **Article 2 : Objet de la convention**

Pour faire suite à la convention 2018/2022, La Commune souhaite de nouveau solliciter l'équipe du CAUE pour poursuivre des interventions en milieu scolaire autour de la phase opérationnelle :

Animer des interventions dans les établissements scolaires de La Commune (écoles, collèges, lycées).

Durant les 5 dernières années, la phase opérationnelle a été une occasion pour les élèves d'enrichir leurs connaissances : les métiers de l'architecture, de la construction, de réaliser des suivis de chantiers (infrastructures et bâtiments) de développer des vocations... d'établir un carnet de bord/évolution du paysage sur plusieurs années.

Ce fut aussi une occasion de profiter des chantiers, du bouleversement de la ville (une ville en chantier) pour proposer des animations et installations sur les espaces en métamorphose, proposer des améliorations d'espaces publics, provoquer, interpeller le regard des habitants sur des espaces en devenir.

La volonté communale est de poursuivre sur cette voie. Ouvrir la réflexion à travers un regard artistique sur des espaces, avec l'intervention d'artistes accompagnés par le CAUE (graffeurs, sculpteurs, photographe... toujours en connexion avec l'aménagement du territoire et l'architecture).

Ce projet, mené avec des scolaires, a pour objectif, à travers le street'art, d'observer un environnement quotidien avec sensibilité pour proposer des pistes d'améliorations afin de leur permettre de devenir les acteurs principaux de l'amélioration de leur cadre de vie. L'idée reste également de poursuivre la sensibilisation et l'appropriation par le jeune public des ambitions portées par la ville de Saint-André pour son centre-ville.

Pour mener à terme cette action scolaire, La Commune s'associe financièrement, chaque année, avec le service de la Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle du Rectorat et la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion. Cette action est engagée sous réserve de la participation des services précédemment cités.

### **Article 3 : Contenu de la mission**

Mise en place d'un ensemble d'interventions autour du renouvellement du centre-ville de la commune de Saint-André sur 4 ans de l'année scolaire 2022/2023 à l'année scolaire 2025/2026, avec réalisation de productions par les élèves, en vue d'une exposition chaque année de leurs travaux (le choix des classes sera à définir).

Par année scolaire :

- 2 classes « projet installation » sur des espaces publics choisis en concertation avec la commune. Ces projets proposent l'intervention du CAUE en partenariat avec un artiste pour la production d'une ou plusieurs installations sur le site choisi.

Objectifs recherchés : animer dans la durée le projet de renouvellement urbain du centre-ville, interpeller sur des sites stratégiques en devenir, une autre manière de concerter et d'aborder les usages des lieux avant d'entamer les travaux, proposer une installation-support d'échanges avec les habitants.

- 1 classe « mémoire » autour d'un suivi des améliorations apportées : type suivi de chantier, carnet de bord par secteur à poursuivre d'année en année, un relais entre élèves.

Ce projet propose l'intervention du CAUE en partenariat avec l'intervention d'un photographe sur quelques heures (apports théoriques et prise de vue).

Objectifs recherchés: constituer la mémoire du projet de renouvellement urbain tout au long de sa durée, à travers un projet photos, chronologie du projet, évolution des chantiers... Observatoire photographique du centre-ville.

L'action sera lancée à la rentrée des vacances du mois d'octobre 2022

Chaque année scolaire s'achèvera par la présentation des réalisations et se reproduira selon le planning suivant :

Année 1 : démarrage en octobre 2022 et restitution en fin juin 2023

Année 2 : démarrage en octobre 2023 et restitution en fin juin 2024

Année 3 : démarrage en octobre 2024 et restitution en fin juin 2025

Année 4 : démarrage en octobre 2025 et restitution en fin juin 2026

### **Article 4 : Moyens mis en œuvre**

### *Apport du CAUE*

Le CAUE apporte le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire et l'ensemble de son expérience de sensibilisation, d'animation et de conseil.

### *Apport de la ville de Saint-André*

La ville de Saint-André mettra à disposition du CAUE tous documents ou éléments de connaissance ou compétences internes lui permettant de mener sa mission.

## **Article 5 : Durée**

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans. Elle débutera à sa signature. Elle pourra être prorogée ou complétée par simple avenant.

## **Article 6 : Montant de la contribution**

Le CAUE assume sur ces fonds propres, constitués notamment par le versement d'une part de la taxe d'aménagement, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement afférentes au contenu de la mission.

Une participation forfaitaire, d'un montant de 32 800 € (trente deux mille huit cents euros), sera versée par la ville de Saint-André au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE, pendant la durée de la mission, selon les modalités suivantes :

La commune percevra directement la subvention ANRU à hauteur de 50% du coût global des actions scolaires; soit 28 400 € (voir annexe financière).

6 560 € à la signature de la convention  
6 560 € en juillet 2023  
6 560 € en juillet 2024  
6 560 € en juillet 2025  
6 560 € pour solde à la fin de la mission

Le CAUE percevra directement les subventions de la DAC de La Réunion et du RECTORAT.

Cette participation sera versée au CAUE, au crédit du compte Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse ouvert au nom du CAUE.

IBAN

BIC

FR76	1131	5000	0108	0039	1276	236	CEPAFRPP131
------	------	------	------	------	------	-----	-------------

## **Article 7 : Régime fiscal**

Au regard de l'instruction fiscale du 15 septembre 1998, la gestion du CAUE, association à but non lucratif, est désintéressée et son activité générale de conseil et d'accompagnement le situe hors champ concurrentiel. Le CAUE n'est pas soumis aux

impôts commerciaux.

## **Article 8 : Dispositions légales**

### *Propriétés des documents de travail*

La Commune reste propriétaire de tous les documents ou productions engendrées par la présente convention. Toutefois, le CAUE se réserve le droit d'utiliser les documents qu'il aura produit et de les mettre dans son centre de documentation, sauf avis contraire de La Commune.

### *Résiliation de la convention*

Il pourra être mis fin à la présente convention à tout moment, sur demande de l'une ou de l'autre des parties, moyennant un préavis d'un mois motivé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les sommes restant dues au CAUE au moment de la résiliation seront calculées au prorata de la mission effectuée.

### *Date d'effet de la convention*

La présente convention prend plein effet à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Fait en double exemplaire,  
à Saint-André, le

Joé BÉDIER  
Maire de Saint-André

Rémy LAGOURGUE  
Président du CAUE

## ANNEXE FINANCIERE

Les montants mentionnés pour les jours de travail CAUE sont établis sur la base d'un forfait journalier. Le CAUE participe au financement de cette action. La part de la Taxe d'aménagement sui lui est dédiée est injectée dans chacune de ses actions pour compléter les dépenses afférentes au contenu des missions. Un bilan financier sera établi à la fin de chaque année et fera apparaître la participation financière du CAUE.

### DEPENSES

Par année scolaire

— 2 classes "projet installation" sur des espaces publics choisis en concertation avec La Commune

- Intervention du CAUE et intervention d'un artiste pour la production d'une installation sur site pour interpeller les habitants et les amener à réfléchir sur le devenir de ce lieu
- Objectifs recherché : animer dans la durée du projet de renouvellement urbain du centre-ville, interpeller sur des sites stratégiques en devenir, une autre manière de concerter et d'aborder les usages des lieux avant d'entamer les travaux, proposer une installation-support d'échanges avec les habitants

• intervenant CAUE : 2 000 € 5 jours (dont 4 jrs d'intervention et 1 jr de préparation par projet)	soit 4 000 €
• intervenant artiste : 1 600 € 4 jours par projet	soit 3 200 €
• fournitures : 1 000 € par projet	soit 2 000 €
<b>Budget :</b> 4 600 € par projet	<b>soit 9 200 €</b>

— 1 classe autour d'un suivi des améliorations apportées : type suivi de chantier ou carnet de bord

- Animée par le CAUE et intervention d'un photographe sur quelques heures (apports théoriques et prise de vue) dans la continuité des projets photo des années précédentes
- objectifs recherché : constituer la mémoire du projet de renouvellement urbain tout au long de sa durée, à travers un projet photos, chronologie du projet, évolution des chantiers... Observatoire photographique du centre-ville

• intervenant CAUE : 5 jours dont 3 jrs d'intervention et 2 jrs de préparation	2 000 €
• intervenant photographe : 1,25 jours dont 0,75 jrs d'intervention et 0,5 jrs de préparation	500 €
• fournitures et impressions :	500 €
<b>Budget :</b>	<b>3 000 €</b>

— Préparation et organisation

- Réunions : 2 jours CAUE
- Exposition, restitution : 3 jours CAUE

**Budget :** **2 000 €**

**TOTAL** **14 200 €**

**COUT TOTAL DU SCOLAIRE SUR LES 4 ANS** **56 800 €**

**RECETTES**

ANRU : 1 700 € / an **28 400 €**

DAC de La Réunion et RECTORAT : 6 000 € / an  
Sous réserve de leur participation à l'action chaque année **24 000 €**

COMMUNE : 1 100 € / an **4 400 €**

**TOTAL RECETTES SUR LES 4 ANS** **56 800 €**